

Non-Électricien : B0-H0V - Recyclage

Réf. **EYN-B0-H0V-R** · Habilitation électrique NF C 18-510

1.0 j

DURÉE

Présentation

Le **recyclage B0-H0V** est **recommandé tous les 3 ans** par la norme NF C 18-510 §5.4 pour maintenir la validité du titre d'habilitation délivré par l'employeur. Sans recyclage, l'avis favorable du formateur devient caduc et l'employeur n'est plus fondé à renouveler l'habilitation.

Cette session de **7 heures (1 jour)** ne reprend pas la formation initiale : elle se concentre sur les **évolutions réglementaires** depuis le dernier passage (mises à jour NF C 18-510, retours d'accidentologie INRS), la **révision des fondamentaux** en zone d'environnement (zones 0, 1, 2, 4) et le **retour d'expérience terrain** des stagiaires. À l'issue, l'évaluation débouche sur un avis remis à l'employeur, qui renouvelle seul le titre B0, H0 ou H0V et en fixe la durée (norme recommandée : 3 ans).

Objectifs pédagogiques

- Actualiser ses connaissances sur les évolutions depuis 3 ans : NF C 18-510 amendement A2:2023, décret 2010-1118, recommandations CNAM-INRS.
- Analyser au moins 2 retours d'expérience (incidents ou presque-accidents en environnement électrique) issus de la pratique des stagiaires ou de la base SISERI.
- Confronter ses pratiques aux dernières publications INRS (ED 6127) et identifier les écarts entre la théorie initiale et le terrain.

- Ré-évaluer son comportement face aux 4 zones d'environnement (0, 1, 2, 4) en intégrant les distances limites de voisinage actualisées.
- Ajuster ses procédures de balisage et son réflexe Protéger – Alerter – Secourir à la lumière des consignes employeur les plus récentes.
- Valider la maîtrise opérationnelle par mises en situation actualisées sur matériel récent, en vue de l'avis remis à l'employeur pour le renouvellement du titre B0, H0 ou H0V.

Public visé

Personnel non-électricien déjà titulaire d'une habilitation B0 ou H0V (peintres, maçons, plombiers, agents d'entretien) à recycler avant l'expiration du titre. Personnel de maintenance second œuvre intervenant en environnement électrique BT/HT.

Prérequis

- Comprendre, lire, écrire et parler le français. Être titulaire d'une habilitation B0-H0V en cours de validité ou récemment expirée.

Programme détaillé

- Mises à jour de la norme NF C 18-510 et de ses amendements.
- Jurisprudence récente en matière d'accidents électriques (CNAM, INRS).
- Évolution du décret 2010-1118 et impacts pratiques.
- Rappels rapides : domaines de tension, effets du courant, zones d'environnement.
- Distances limites de voisinage : ce qui change selon le domaine de tension.
- Identification des dérives constatées sur le terrain (mauvais balisage, oubli de l'EPI).
- Présentation par les stagiaires d'au moins une situation rencontrée depuis 3 ans.
- Analyse collective de presque-accidents (méthode arbre des causes simplifié).
- Mise à jour des procédures de balisage selon les nouvelles consignes employeur.
- QCM de contrôle des connaissances (60% requis).
- Mise en situation pratique en zone d'environnement.

- Délivrance de l'avis pour renouvellement du titre par l'employeur.

Modalités d'évaluation

Évaluation théorique : QCM de 20 questions (note minimale 14/20) Évaluation pratique : mise en situation sur installations pédagogiques Avis après formation remis à l'employeur pour délivrance du titre d'habilitation Certificat de réalisation, établi pour justifier la réalisation de l'action (art. R.6313-3) Carnet de prescriptions de sécurité électrique remis à chaque stagiaire (NF C 18-510 §6.2.1)

Certification & validation

Renouvellement avis d'habilitation B0-H0V conforme NF C 18-510. Certificat de réalisation remis à l'employeur.

Informations pratiques

Format : Inter & Intra-entreprise, nous nous déplaçons dans vos locaux

Délai de réponse devis : sous 24 h ouvrées

Délai d'accès : 11 jours ouvrés à compter de la confirmation

Accessibilité : Locaux PMR. Adaptations pédagogiques possibles (rythme, supports, modalités d'évaluation). Échange préalable systématique avec le référent handicap pour évaluer la faisabilité et personnaliser le parcours. Liens utiles : agefiph.fr, crfh.handicap.gouv.fr.

Moyens pédagogiques : Formation dispensée en présentiel, en visio ou en format hybride selon la formation. Alternance théorie (40 %) et pratique (60 %), avec manipulation de matériel réel et EPI fournis en présentiel. Effectif limité, pour une mise en pratique individuelle de chaque stagiaire.